



COMMUNE  
DE  
SAINT-MARTIAL-DE-VITATERNE  
Département de la Charente-Maritime  
Arrondissement de Jonzac

# Saint-Martial de Vitaterne

# Bulletin municipal



DECEMBRE 2023

## EDITO

*Chers administrés,*

*Nous voici déjà à l'aube de 2024, comme le temps passe !*

*Apprécions de vivre dans notre petite commune de St-Martial. Nous bénéficions d'une certaine quiétude au regard d'autres communes qui ont dû faire face à des situations catastrophiques (séisme, inondations, tempêtes, incivilités, violences...).*

*Restons vigilants ! Le conseil et moi-même sommes à votre écoute pour faire respecter la tranquillité de chacun, continuons à dialoguer entre nous, il n'y a pas de problèmes, que des solutions !*

*Nous essayons de tenir les engagements posés en début de mandat. L'enfouissement des réseaux Rues du Vert galant et Maingaud est en fin d'exécution, la voie piétonne et cycliste contournant l'hôpital est achevée, l'accès vers Jonzac en sera ainsi grandement facilité.*

*La réfection de la rue Auguenaud débutera en mars 2024, suivront les travaux de la salle des fêtes et de la Rue du Maine Forget.*

*Le désenclavement de la parcelle communale près de l'arboretum a été réalisé avec la création de l'Impasse du Pinier.*

*Malgré les subventions en net recul, nous essaierons de tenir le cap. Notons de nombreuses constructions sur la commune en 2022-2023, c'est la preuve que l'on s'y sent bien !*

*N'hésitez pas à consulter chaque page de ce bulletin municipal, c'est une mine d'informations utiles dans votre vie quotidienne.*

*Je remercie Nelly, la secrétaire de mairie, pour son travail et notamment pour la mise en page de ce document.*

*Sachez que le conseil et moi-même sommes à votre disposition.*

*Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année et vous présentons nos meilleurs vœux pour 2024.*

*Joël Chaussereau*



*de la mairie*

☎ : 05 46 48 36 72

Mail : [mairie.stmartialdevitaterne@wanadoo.fr](mailto:mairie.stmartialdevitaterne@wanadoo.fr)

Site : [www.st-martial-de-vitaterne.fr](http://www.st-martial-de-vitaterne.fr)

**(Si vous voulez diffuser ou partager des informations sur le site,  
vous pouvez nous les envoyer)**



**Ouverture de la mairie :**

**Lundi après-midi ⌚ 13H30 - 17H30**

**Jeudi ⌚ 9H - 12H**

**⌚ 13H30 - 17H30**

**Permanences du maire :**

**Lundi après-midi ⌚ 14H00 - 17H30**

**Jeudi après-midi ⌚ 14H00 - 17H30**

☞ En raison de contraintes personnelles, professionnelles...il vous est rappelé qu'il peut être convenu d'un rendez-vous en dehors des plages horaires listées ci-dessus.

☞ Si vous souhaitez recevoir les alertes diffusées par la mairie (alertes météo, vague de cambriolages, vigilances, informations...) merci de nous envoyer votre adresse mail\*, nous l'ajouterons à notre liste d'envoi.

\*Conformément au Règlement Général de Protection des Données, les données collectées ne seront pas diffusées pour d'autres usages et vous pourrez à tout moment demander la suppression de votre adresse mail.

# TARIFS LOCATION 2024 DE LA SALLE DES FÊTES

	ADMINISTRÉS	AUTRES USAGERS
<b>SALLE</b>	<b>TARIF ÉTÉ</b>	
Occupations diverses 2H.	32,00 €	
Occupations diverses 1/2 journée	64,00 €	
1 jour	93,00 €	121,00 €
<i>par jour supplémentaire</i>	13,00 €	26,00 €
<b>SALLE</b>	<b>TARIF HIVER</b>	
Occupations diverses 2H.	49,00 €	
Occupations diverses 1/2 journée	97,00 €	
1 jour	147,00 €	177,00 €
<i>par jour supplémentaire</i>	13,00 €	26,00 €
<b>OPTIONS</b>		
Cuisine : 1 jour	50,00 €	
<i>par jour supplémentaire</i>	40,00 €	
Lave-vaisselle : 1 jour	26,00 €	
<i>par jour supplémentaire</i>	13,00 €	

Caution : 400€

## CARTES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS

Le traitement des demandes de carte d'identité est dématérialisé et seules les mairies équipées de dispositifs de recueil sont, désormais, habilitées à recevoir les dossiers pour les saisir sous forme numérisée.

Les dossiers ne se font donc plus à la mairie de St-Martial mais au Bureau de la Police Municipale de Jonzac.

Sur rendez-vous (05 17 24 04 07) le lundi, mardi et mercredi de 9h à 12h et de 13h à 17h

le vendredi et le samedi de 8h30 à 12h

La pré-demande peut être remplie en ligne sur le site <https://passeport.ants.gouv.fr>

## CARTES ANTILLES

Carte jeune bleue : Gratuité du lagon, uniquement pendant l'année scolaire pour les enfants de 3 ans à 16 ans

Carte adultes : tarifs préférentiels pour les résidents de la Communauté de Communes, valable 1 an.

**5€ l'entrée à l'Espace Détente du lundi au vendredi 10h30-20h, hors week-ends, jours fériés et vacances scolaires.**

Pour toute demande de carte, merci de vous présenter en mairie avec une photo par personne et un justificatif de domicile.



## URBANISME



**Vous avez besoin  
d'une autorisation d'urbanisme.**



Si vous avez accès à internet,  
inutile de vous rendre en mairie.

Déposez votre demande en ligne  
sur **son guichet numérique**.



**NOUVEAU**

<https://webads.haute-saintonge.org/netADS/sve/connexion>

## CÉRÉMONIES COMMÉMORATIVES DES 8 MAI ET 11 NOVEMBRE

La municipalité vous invite à assister aux cérémonies de commémoration des armistices du 11 novembre et du 8 mai en mémoire des soldats morts pour la France. Elles ont lieu à 11h.

Merci de les honorer par votre présence.

## PERSONNES ISOLÉES

Les personnes âgées, seules, isolées, sont invitées à se faire inscrire sur le registre de la Mairie, afin de pouvoir bénéficier de soutien si besoin et de visites régulières.

## FRELONS ASIATIQUES

La destruction des nids de frelons asiatiques est prise en charge financièrement par le SIVOM de Jonzac. Merci de contacter la Mairie pour signaler les nids.

## MÉDIATHÈQUE DE JONZAC

Quel que soit son âge ou son lieu de résidence, tout le monde peut s'inscrire à la médiathèque pour emprunter des documents et accéder à des ressources numériques en ligne (presse, musique, autoformation...)  
L'abonnement est nominatif et valable un an, de date à date.

Présentez-vous simplement à l'accueil avec :

- une pièce d'identité
- un justificatif pour les bénéficiaires de minima sociaux.

Vous pouvez préparer votre inscription en remplissant le formulaire de préinscription. Il vous suffira de vous présenter à l'accueil pour finaliser l'inscription et récupérer votre carte.

**Vous avez moins de 25 ans OU vous êtes bénéficiaires de minima sociaux : GRATUIT**

**Vous êtes un particulier :**

8€ (prêt de livres, presse et jeux)

14€ (prêt de livres, presse, jeux, DVD et CD)

**Vous êtes vacancier ou curiste : 5€**

Adresse : 39 rue des Carmes 17500 Jonzac

Tél. : 05 46 49 49 09

Site internet : [www.mediatheques-haute-saintonge.com](http://www.mediatheques-haute-saintonge.com)

## UNE CENTENAIRE SUR LA COMMUNE

La municipalité a offert un bouquet à Mme Thevin Marcelle qui a célébré ses 100 ans le 4 novembre 2023.



## ASSOCIATIONS

Coordonnées des présidents des associations communales :

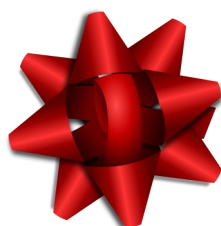
Comité des fêtes : Mme Françoise Tynevez - 0681897413 - tynevez.francoise@orange.fr

Club du Chêne vert : Mme Lise Barre - 0670152876 - lisette7@hotmail.fr

ACCA (Chasse) : M. Cédric Nicolas - 0632098924 - cedric.nem@orange.fr

## RÉNOVATION DE LA MAIRIE

Les travaux de rénovation de la mairie se poursuivent. Un local pour les archives a été créé au 1er étage et le secrétariat sera refait en début d'année 2024.



# INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

## Le téléservice d'inscription sur les listes électorales, c'est quoi ?

Le téléservice est l'une des possibilités proposées d'inscription sur les listes électorales pour pouvoir voter. En effet, pour faire valoir son droit de vote, il faut être inscrit sur les listes électorales.

Il existe trois manières différentes pour s'inscrire sur les listes électorales :

- En ligne, grâce au téléservice disponible sur [service-public.fr](http://service-public.fr). Vous devrez joindre un justificatif d'identité et un justificatif de domicile numérisés.
- Sur place, en mairie. Vous devrez présenter un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n°12669\*02 de demande d'inscription.
- Par courrier adressé à votre mairie. Vous devrez présenter un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n° 12669\*02 de demande d'inscription sur les listes électorales.

## RECENSEMENT MILITAIRE



**JDC**

Bien préparer ton recensement  
**EN 5 ETAPES**

**ETAPE 1**  
Dès tes 16 ans, rends-toi en mairie accompagné de ton ou tes responsables légaux

**ETAPE 2**  
Apporte ta carte d'identité ainsi que ton livret de famille

**ETAPE 3**  
Donne un maximum d'informations à l'agent de mairie et obligatoirement un numéro de téléphone ainsi qu'une adresse e-mail

**ETAPE 4**  
L'agent de mairie te remet le certificat de recensement que tu devras conserver très précieusement jusqu'à tes 18 ans ( la mairie n'en délivre pas d'autres exemplaires )

**ETAPE 5**  
Félicitation ! Tu as réussi la seconde étape du parcours citoyen. Prochaine étape : La JDC à partir de 17 ans



**ATTENTION**

Le certificat de recensement est le seul justificatif que l'on peut te demander jusqu'à 18 ans, pour une inscription aux examens de l'Education Nationale ( Baccalauréat / Brevet professionnel ... )

En cas de perte du certificat de recensement, contacte le Centre du Service National et de la Jeunesse ( CSNJ ) le plus proche de chez toi par téléphone ou par mail, en donnant ton nom, ta date et ton lieu de naissance ainsi que la date de ton recensement.

Dans les 4 mois après ton recensement, inscris-toi sur [MAJDC.fr](http://MAJDC.fr) dès que tu reçois un mail t'en informant, en utilisant l'adresse e-mail que tu as donnée au moment du recensement.

Pour une inscription au permis de conduire, à partir de tes 17 ans, contacte le CSNJ le plus proche de chez toi, il pourra te donner une attestation provisoire qui permettra à ton auto école de valider ton dossier.

Centre du Service National et de la Jeunesse de Poitiers  
Quartier Aboville  
7 Bd du Colonel Barthal  
BP 90647  
86000 POITIERS  
csnj-poitiers.traite.fct@intradef.gouv.fr 09 70 84 51 51

**ma JDC.fr**

RECOMMANDÉ

Made with VISME



# Recensement de la population 2024

**Cette année 2024, Saint-Martial de Vitaterne réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 18 janvier 2024.**

## Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

L'agent recenseur sera Madame Françoise TYNEVEZ.

## Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir **la population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
3. **Identifier les besoins** en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site [le-recensement-et-moi.fr](https://le-recensement-et-moi.fr).



## **OBLIGATION D'IDENTIFICATION**

Les mairies doivent communiquer sur l'obligation d'identification des animaux et notamment des chats.

En raison de problèmes causés par les nombreux chats errants, il est rappelé que les propriétaires de chats doivent faire identifier leur animal (puce ou tatouage).

La loi Dombreval ou loi maltraitance du 30/11/2021 et ses décrets d'application ont renforcé la législation (L214) : interdiction de céder un animal de moins de 8 semaines, de céder à un mineur sans consentement parental, sanctions plus dissuasives.

## **INTERDICTION DE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS**

Un arrêté préfectoral de décembre 2020 a apporté des modifications à la réglementation de l'usage du feu en vue de prévenir les incendies de forêts.

L'article 9 indique que **le brûlage à l'air libre** ou à l'aide d'incinérateurs individuels **de déchets** produits par les particuliers, les professionnels et les collectivités locales, **est INTERDIT toute l'année** sur l'ensemble du département.

Les déchets concernés sont : déchets ménagers, déchets verts, déchets verts forestiers, déchets verts agricoles, déchets industriels et artisanaux, plastiques, caoutchouc, bois traités, huiles végétales et minérales, hydrocarbures et dérivés...)

**Donc, les déchets issus de la tonte de gazon, de la taille de haies ou d'arbustes, des opérations d'élagage, d'abattage, de débroussaillage, du ramassage des feuilles et aiguilles mortes, ne doivent plus être brûlés et le maire ne peut plus délivrer d'autorisation.**

Ces déchets doivent être déposés en déchetterie ou recyclés (compostage).

Les dérogations sont maintenant autorisées uniquement pour les exploitants agricoles ou forestiers et à titre exceptionnel.

Apportez en déchèterie tout ce que vous ne pouvez pas mettre dans les sacs d'ordures ménagères, sacs jaunes ou bornes à verres.

➔ Ferrailles, métaux, cartons pliés, déchets verts, huiles de vidange, huiles de friture, piles, batteries, néons, ampoules, appareils électriques et électroniques, électroménager, bois, gravats, meubles, textiles, déchets toxiques...

**Déchèterie d'ARTHENAC (05 46 49 79 90)**

**Ouverte Lundi, mercredi, vendredi, samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30**

**Déchèterie de GUITINIERES (05 46 48 32 81)**

**Ouverte du Lundi au Samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30**

**Nous faisons encore une fois appel au civisme de tous en vous rappelant de ne pas jeter vos déchets encombrants ou toxiques dans les poubelles jaunes ou noires.**

**Les cartons doivent être vidés et pliés avant d'être déposés dans les bacs jaunes.  
Les bidons de pétrole, restes de peintures, etc. doivent être emportés en déchetterie.**

# LOI ANTI-GASPILLAGE

## CE QUI VA CHANGER EN 2024

À partir du 1er janvier 2024

### LES BIODÉCHETS

(restes alimentaires, déchets biodégradables...)

## N'IRONT PLUS DANS LE SAC NOIR ET DEVRONT ÊTRE COMPOSTÉS.



#### OU TROUVER UN COMPOSTEUR ?

Les composteurs individuels **SONT FOURNIS GRATUITEMENT AVEC BIOSEAUX** sur simple demande auprès de :

- Votre mairie
- Votre déchèterie
- La communauté de communes

05 46 48 78 34 ou

[service-om@haute-saintonge.org](mailto:service-om@haute-saintonge.org)

#### JE N'AI PAS DE JARDIN, COMMENT FAIRE ?

Des sites de compostage partagés seront prochainement mis en place dans vos communes, avec un accompagnement spécifique.

#### VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER AU SUIVI DU COMPOSTAGE PARTAGÉ, OU VOUS AVEZ UNE QUESTION ?

Contactez le service déchets

[service-om@haute-saintonge.org](mailto:service-om@haute-saintonge.org)

## POUR COMPOSTER, SUIVEZ LA RECETTE !

### 1 DU VERT MATIÈRES HUMIDES

Epluchures, restes de repas, herbes, tontes...



### 2 DU BRUN MATIÈRES SÈCHES

Feuilles, brindilles, broyat de végétaux, copeaux de bois... Recouvrez votre ajout par du brun pour éviter les moucheron et les odeurs !



50%

50%



### 3 DE L'AIR

Grattez et brassez dans le composteur votre ajout avec les matières organiques déjà présentes.



### 4 DE L'EAU

Maintenez une humidité suffisante dans le composteur. Après 5 à 6 mois la matière s'est totalement transformée en humus !



### 5 COMPOST

Videz votre compost une fois par an et utilisez l'humus pour votre jardin !



Viandes, poissons, laitages, agrumes peuvent être présents en petits morceaux, recouverts de brun.

Mégots, sacs, matières recyclables, litière...



RÉGION Nouvelle-Aquitaine

[www.haute-saintonge.org](http://www.haute-saintonge.org)

# Tous les emballages se trient



A trier dans mon sac jaune et le déposer dans le bac sélectif !



Tous les flacons et bouteilles en plastique



Tous les emballages en carton et briques



Tous les papiers



Tous les emballages en métal

# Trions +FORT

NOUVEAUTÉS !

JE TRIE TOUTS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE,



Toutes les barquettes



Tous les sacs et sachets et tous les films



Tous les pots et boîtes

NOUVEAUTÉS !

JE TRIE TOUTS LES PETITS EMBALLAGES ACIERS ET ALUS,



tous les blisters de médicament et les tubes en aluminium vides



toutes les bougies chauffe-plat, les boîtes en alu, les coffres et les feuilles d'aluminium froissées (feuilles d'aluminium alimentaires, feuilles d'aluminium type chouchou, portions de fromage)



tous les sachets et capsules de café / thé et les poches de compote



tous les bouchons à vis, les collerettes, les opercules et les capsules de bouteilles et de cannettes

Les tubes et blisters de médicaments doivent être vidés avant d'être jetés !



A trier dans mon sac jaune et le déposer dans le bac sélectif !

LES SACS JAUNES SONT À RETIRER DANS VOTRE MAIRIE OU DANS LES DÉCHÈTRIÈRES DE LA HAUTE-SAINTONGE



TOUS LES EMBALLAGES NI COMPACTÉS, NI IMBRIQUÉS



SÉPARER LES OPERCULES DES EMBALLAGES



CONSERVER LES BOUCHONS VISSÉS SUR LES BOUTEILLES



PAS BESOIN DE LAYER LES EMBALLAGES, il suffit juste qu'ils soient bien vidés !

[WWW.HAUTE-SAINTONGE.ORG/CADRE-DE-VIE/DECHETS](http://WWW.HAUTE-SAINTONGE.ORG/CADRE-DE-VIE/DECHETS)

CITEO

CAP Citargie

HAUTE SAINTONGE

# Séances du Conseil Municipal

## Comptes-rendus

### SÉANCE DU 26 JUIN

**PRÉSENTS :** M. CHAUSSEREAU Joël - M. BERTRAND Bernard - Mme MAROC Isabelle - M. ARNOULD Rudy - M. FAGOT Philippe - M. TYNEVEZ Dominique - Mme GRAVELLE Pascale - M. LINLAUD Vincent - M. GUIET Julien (arrivé 18h50) - Mme Isabelle BROSSARD

**ABSENTS EXCUSES :** Mme BERTHELOT Evelyne - Mme CARRE Elodie (procuration à M. GUIET) - Mme SAÏDANI Taffathe

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Pascale GRAVELLE

**Adoption du procès-verbal de la réunion du 25 mai 2023 :** adopté à l'unanimité

#### **Démission du 2ème adjoint**

Le Maire donne lecture de la lettre de démission de Jean-Luc Roques, elle a été acceptée par la Sous-Préfecture (courrier du 5 juin).

#### **Election d'un nouvel adjoint au maire suite à une démission**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération du 23 mai 2020 portant création de 4 postes d'adjoints au maire,

Considérant la vacance du poste de 2ème adjoint au maire dont la démission a été acceptée par Madame la Sous-Préfète par courrier reçu le 8 juin 2023.

**Après en avoir délibéré,** le Conseil Municipal décide que les adjoints situés après l'adjoint démissionnaire dans l'ordre du tableau remontent d'un cran – le 3ème adjoint prenant la place de 2ème adjoint et le 4ème adjoint prenant la place de 3ème adjoint.

Le Conseil souhaitant maintenir le nombre de postes d'adjoints à 4, il procède à l'élection d'un 4ème adjoint au maire.

M. Philippe FAGOT est le seul candidat, et obtient la totalité des voix.

M. Philippe FAGOT est élu en qualité de 4ème adjoint au maire.

#### **Fixation des indemnités de fonction des adjoints au maire**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints issues des articles L.2123-20, L.2123-20-1, L.2123-23, L.2123-24 du CGCT.

Considérant que les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions des adjoints sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, variant selon la population de la commune ;

Considérant que la commune compte 560 habitants,

Considérant que seuls les 2 premiers adjoints reçoivent des délégations du maire et donc des indemnités de fonction,

*M. BERTRAND Bernard et Mme MAROC Isabelle étant personnellement intéressés par l'objet de la délibération n'y prendront pas part, et quittent la salle de réunion.*

**Après en avoir délibéré,** le Conseil municipal décide qu'à compter du 1er juillet 2023, le montant des indemnités de fonction des adjoints, sera réparti de la façon suivante :

M. BERTRAND Bernard, 1er adjoint, percevra une indemnité au taux de 14,56% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Mme MAROC Isabelle, 2ème adjoint, percevra une indemnité au taux de 6,84% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L.2313-22 à L.2123-24 du CGCT.

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

#### **Désignation d'un délégué au SIVOM de Jonzac**

Monsieur le Maire indique que suite à la démission du 2ème adjoint qui avait été désigné 2ème délégué au SIVOM de Jonzac, il y a lieu de désigner un nouveau délégué.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, élit, à l'unanimité des membres présents, le délégué de ST MARTIAL DE VITATERNE suivant :

- 2ème Délégué : Mme MAROC Isabelle, 2ème Adjoint

#### **Désignation d'un délégué au SYMBAS**

Monsieur le Maire indique que suite à la démission du 2ème adjoint qui avait été désigné 1er délégué au SYMBAS, il y a lieu de désigner un nouveau délégué.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, élit, à l'unanimité des membres présents, le délégué de ST MARTIAL DE VITATERNE suivant :

- 1er Délégué : M. BERTRAND Bernard, 1er Adjoint

#### **Désignation d'un délégué à EAU17**

Monsieur le Maire indique que suite à la démission du 2ème adjoint qui avait été désigné délégué titulaire à EAU 17, il y a lieu de désigner un nouveau délégué.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, élit, à l'unanimité des membres présents, les délégués de ST MARTIAL DE VITATERNE suivants :

- Délégué titulaire : M. BERTRAND Bernard, 1er Adjoint

- Délégué suppléant : M. LINLAUD Vincent, conseiller municipal

#### **Commissions communales**

Budget : Isabelle Maroc responsable de la commission – ajouter Bernard Bertrand

Voirie : Bernard Bertrand responsable - ajouter Isabelle Maroc et Pascale Gravelle

Urbanisme : Isabelle Maroc responsable

Personnel : Ajouter Rudy Arnould et Philippe Fagot

Listes électorales – Associations – Communication : pas de changement

#### **Instauration d'un taux majoré à 5% pour la part communale de la Taxe d'aménagement dans les secteurs concernés par des lotissements**

Monsieur le Maire expose les dispositions des articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts disposant notamment des modalités de fixation par le conseil d'un taux majoré de la taxe d'aménagement pour certains secteurs ;

**Vu** l'article L. 331-1 du Code de l'urbanisme,

**Vu** les articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts,

**Vu** l'ordonnance n°2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la direction générale des finances publiques de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive,

**Vu** le décret n°2023-165 du 7 mars 2023 procédant au transfert des dispositions réglementaires relatives à la taxe d'aménagement et à la taxe d'archéologie préventive dans les annexes 2 et 3 au code général des impôts,

**Vu** la délibération du 8 octobre 2014 instituant la taxe d'aménagement sur le territoire communal ;

**Considérant** que les projets de lotissements sur les zones AU du PLU vont entraîner pour la commune la réalisation de travaux substantiels de réseaux, actuellement insuffisants ou inexistantes ;

Monsieur le Maire propose donc d'instaurer un taux de taxe d'aménagement (part communale) majoré sur ces secteurs.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal :

- décide de fixer un taux majoré à 5% pour la taxe d'aménagement sur les secteurs identifiés et présentés en annexe par référence aux documents cadastraux.

- charge Monsieur le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques.

Les autres dispositions (taux de droit commun et exonérations) de la délibération du 8 octobre 2014 restent valables.

Zones AU du PLU : Chez Rousselot AK 12 - Chez Bâtard AI 46 - Le Bourg AI 113

+ parcelles jouxtant la zone AU : Rue Rousselot AK 63 - Rue du souvenir AK 64

### **Demande d'aide départementale au titre de la voirie communale accidentogène**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux peuvent susciter l'aide départementale pour travaux sur voirie communale accidentogène.

Monsieur le Maire indique que le devis présenté par le Syndicat Départemental de la Voirie pour les travaux Impasse du Pinier, s'élève à :

Ø Montant HT : 38 707,85 €

Ø Montant TTC : 46 449,42 €

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter l'aide départementale pour les travaux réalisés sur voirie communale accidentogène,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

L'abribus situé au coin de cette nouvelle voie penche, voir pour le changer.

### **Recensement de la population 2024**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de St-Martial de Vitaterne est concernée par l'enquête de recensement de la population en 2024 et donne lecture des responsabilités qui incombent aux communes.

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur communal et de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations de recensement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, charge Monsieur le Maire :

- de préparer et de réaliser l'enquête de recensement qui aura lieu en 2024 en partenariat avec l'INSEE

- de désigner un coordonnateur communal et de recruter un agent recenseur.

Le recensement aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024.

Isabelle Maroc est désignée comme coordonnateur communal.

### **Don pour les communes touchées par le séisme du 16 juin 2023**

Monsieur le Maire donne lecture de l'appel aux dons de l'Association des Maires de la Charente-Maritime, qui se mobilise afin de venir en aide aux communes touchées par le séisme survenu le 16 juin dernier.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal vote un don de **300€** qui sera versé à l'Association départementale des maires.

### **Questions diverses**

- Devis STPA pour les voiries qui sont inondées régulièrement : 9 414€ TTC – Accord du conseil.
- Fibre - fermeture du réseau cuivre - Faire un point sur les gens qui n'ont pas la fibre pour des problèmes techniques ou parce qu'ils ne la veulent pas.
- Travaux RESE pour l'Impasse du Pinier : 4 490€
- Subventions voiries : DETR 83 000€ - DSIL : 0 - Amendes de police 40 000€
- Salle des fêtes : Fonds vert 83 000€ - DETR-DSIL 0 - Département 72 000€

Deux tranches sur la voirie sont possibles.

On peut lancer l'appel d'offres pour la salle des fêtes en fin d'année pour redéposer un dossier de demande DETR/DSIL.

- Travaux mairie : le plaquage est fait, il reste la peinture, il n'y a pas de lumière.

L'escalier a été re-commandé, les archives devaient être en haut dans l'été.

- Curage de fossé à faire.

Elagage à Lafont qui appartient à la commune (noyer, arbres)

Arbre tombé dans la mare

- Discussion sur l'utilité d'avoir une tronçonneuse à la commune. Devis de 700€ - Faire un autre devis (Motard).

Un habitant de la commune dont c'est le métier pourrait aussi être sollicité en cas de besoin d'intervention.

- Le maire donne lecture d'un courrier des riverains de la rue du Maine pour les soucis de vitesse excessive de certains véhicules.

Décision de faire une équipe pour aller les rencon-

trer : Joël, Bernard, Isabelle, Philippe, et Julien iront le 3/07 à 18h.

- Lecture du courrier de Pascale Gravelle sur un problème d'arbre dans la haie que l'agent communal a voulu couper.

Couper le bout de la haie pour pouvoir passer la tondeuse et couper l'arbre. Ou le déterrer et le replanter ailleurs.

- Le Pique-nique communal aura lieu le 27 août.

## SÉANCE DU 31 AOÛT

**PRÉSENTS :** M. CHAUSSEREAU Joël - M. BERTRAND Bernard - Mme MAROC Isabelle - M. FAGOT Philippe - M. TYNEVEZ Dominique - Mme GRAVELLE Pascale - Mme CARRE Elodie - Mme Isabelle BROSSARD – Mme SAÏDANI Taffathe - M. ARNOULD Rudy (arrivé 18h25)

**ABSENTS EXCUSES :** Mme BERTHELOT Evelyne - M. GUIET Julien

**ABSENT :** M. LINLAUD Vincent

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Taffathe SAÏDANI

**Adoption du procès-verbal de la réunion du 26 juin 2023 :** adopté à l'unanimité

**Demande de subvention au Département au titre des amendes de police - Abri voyageurs**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que suite à la création d'une voirie Impasse du Pinier, il a été relevé la nécessité d'acquérir un nouvel abribus pour remplacer l'ancien en mauvais état.

Monsieur le Maire indique le chiffrage proposé par le Syndicat de la Voirie pour la création d'une plateforme et l'acquisition d'un abribus :

Ø Montant HT : 5 950,08€

Ø Montant TTC : 7 140,10 €

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental, au titre du produit des amendes de police – Opération Abris-voyageurs.

**Après en avoir délibéré,** le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter une subvention de 50% du montant HT des travaux plafonnés à 12 000 € HT auprès du Conseil Départemental au titre du produit des Amendes de police – Opération abris-voyageurs

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**Demande d'aide départementale au titre de la voirie communale accidentogène**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux peuvent susciter l'aide départementale pour travaux sur voirie communale accidentogène.

Monsieur le Maire indique que le devis présenté par le Syndicat Départemental de la Voirie pour les travaux de point à temps automatique, s'élève à :

Ø Montant HT : 5 500,20 €

Ø Montant TTC : 6 600,24 €

**Après en avoir délibéré,** le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter l'aide départementale pour les travaux réalisés sur voirie communale accidentogène,

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## Virement de crédits

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'acquisition d'un nouvel abribus pour la Rue Monderland n'avait pas été prévue au budget primitif 2023.

Il convient de voter un virement de crédits de l'article 2111 à l'article 2138.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 8 voix pour et 1 abstention, approuve le virement de crédits proposé.

## Point sur les projets

Le chantier de voirie de l'Impasse du Pinier est terminé.

La signature des actes de la vente du terrain est prévue le 2 octobre.

Les travaux de la rue du Maine Forget seraient prévus début 2024.

Enfouissement des réseaux : réunion de chantier lundi 4 septembre à 14h.

Travaux Rue Augenaud et voie douce : appel d'offres avant la fin d'année.

Travaux Salle des fêtes : subvention accordée de 83 000€ par le Fonds vert et subvention prévue de 72 000€ par le Département.

Les travaux de voirie prévus pour l'écoulement des eaux doivent commencer la semaine prochaine.

Les travaux au cimetière sont terminés.

Pas d'avancement des travaux du local archives, problème d'approvisionnement pour l'escalier.

Les volets des logements ont été repeints (pris en charge par l'assurance suite à la grêle).

Le candélabre solaire va être installé au bout de la rue du Chêne vert.

## Questions diverses

M. Fagot demande pourquoi des riverains Rue Clef des champs ont eu un courrier de la mairie pour déplacer leurs boîtes aux lettres. 2 boîtes aux lettres se trouvaient sur le domaine public, trop près de la route.

Mme Gravelle indique qu'il faudrait nettoyer les abribus.

Le passage piéton rue Pré aux cailles a été effacé.

Elle signale que la raquette a été nettoyée par l'entreprise, alors que l'employé ne le fait pas.

Il faudrait peut-être envisager de refaire les trottoirs. Le point à temps va arranger un peu, mais il faudra voir pour les refaire.

Mme Carré signale un problème de frelons.

Prise en charge par le SIVOM pour la destruction des nids de frelons asiatiques.

Mme Brossard indique que le pique-nique communal a réuni 40 personnes, moins de monde que d'habitude mais très convivial – petite marche le matin – les conseillers n'étaient pas nombreux.

Retenir le 1er dimanche de septembre en 2024.

Mme Maroc indique que les conseillers sont allés rencontrer les riverains Rue du Maine.

Personne ne voulait de ralentisseurs, tous étaient d'accord pour dire que des véhicules roulent trop vite mais n'étaient pas capable de dire qui. Le véhicule qui roulait vite serait parti.

Possibilité de mettre un panneau « Roulez au pas ».

Une personne a demandé de tailler la haie de la commune dans cette rue.

Problème des poubelles au cimetière.





# SÉANCE DU 12 OCTOBRE

**PRÉSENTS :** M. CHAUSSEREAU Joël - M. BERTRAND Bernard - Mme MAROC Isabelle - M. ARNOULD Rudy - M. FAGOT Philippe - M. TYNEVEZ Dominique - Mme GRAVELLE Pascale - Mme CARRE Elodie - Mme Isabelle BROS-SARD

**ABSENTS EXCUSES :** Mme BERTHELOT Evelyne - M. GUIET Julien

**ABSENTS :** M. LINLAUD Vincent (18h20) - Mme SAÏDANI Taffathe

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme GRAVELLE Pascale

## Adoption du procès-verbal de la réunion du 31 août 2023 : adopté à l'unanimité

Suite à l'annulation de commande de l'abribus, les délibérations de demande de subvention et de virement de crédits ont été annulées.

## Matériel endommagé à la salle des fêtes (demande de remboursement)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les locations de la salle des fêtes par des particuliers ou des associations sont nombreuses et qu'il peut arriver que du matériel soit endommagé, à la suite d'une mauvaise manipulation par exemple.

Une caution est demandée mais n'est pas encaissée. Il propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à facturer un remboursement pour tous matériels endommagés, volontairement ou non, par les locataires de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve cette mesure et autorise le maire à facturer le remboursement de tous matériels endommagés lors d'une location de la salle des fêtes.

Problème avec le lave-vaisselle de la salle des fêtes : pour l'état des lieux, penser à vérifier que le lave-vaisselle soit vidangé.

## Classement de la parcelle AI 193 (voirie Impasse du Pinier) dans le domaine public

Vu la réglementation en vigueur et notamment les articles L 141-1 et L 141-3 du code de la voirie routière.

Monsieur le Maire rappelle que la voie nouvelle "Impasse du Pinier", parcelle AI 193, doit être transférées du domaine privé de la commune au domaine public pour acquérir le statut de voie com-

munale.

Monsieur le Maire propose de transférer la voie nouvelle "Impasse du Pinier", parcelle AI 193, du domaine privé vers le domaine public.

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré :

- Acceptent le classement de la voie nouvelle "Impasse du Pinier", parcelle AI 193, dans le domaine public ;

- Précisent que le tableau des voies communales sera mis à jour.

Les modifications seraient donc les suivantes :

Voie communale n° : 25

Appellation : Impasse du Pinier

Part de la VC6 (Rue du Bois de l'Ecu), dessert Le Pinier, Chez Bâtard et s'arrête à la RD252 (rue de l'Ecu)

Longueur : 140m

Ancienne appellation : parcelle AI 193

Par suite, la longueur totale des voies communales est portée de 6 888 mètres à 7 028 mètres.

## Point sur les travaux

Impasse du Pinier : il reste les panneaux à poser par le Syndicat de la Voirie.

L'acte de vente du terrain communal a été signé le 2 octobre.

L'enfouissement des réseaux a commencé le 9 octobre rue du Vert galant, et va suivre pour la rue Maingaud.

Rue Augenaud : un appel d'offres est nécessaire, un échancier a été prévu par le Syndicat de la Voirie, les travaux sont prévus pour mi-février 2024.

Voie douce autour de l'hôpital : les travaux sont commencés (SEC TP).

Local archives : la peinture est en cours, l'escalier doit arriver vers le 20 octobre.

Le candélabre solaire Rue du Chêne vert a été installé.

### **Décision modificative n°2 (crédits insuffisants opération 149)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits votés à l'opération 149 (création de voirie au Pinier) sont insuffisants car au moment du vote du budget, il n'y avait qu'un estimatif.

Il indique qu'il manque 3330€ pour régler l'intégralité des travaux et que ce montant peut être pris à l'article 2111.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal vote la décision modificative suivante :

- opération 149 article 2151 : + 3 330€

- article 2111 : - 3 330€

### **Décision modificative n°3 (crédits insuffisants opération 141)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits votés à l'opération 141 (cheminements doux sur le chemin rural le long de l'hôpital) sont insuffisants car ils ne devaient pas être effectués cette année.

Il indique qu'il manque 43 300€ pour régler la première partie des travaux et que ce montant peut être pris à l'article 2111.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal vote la décision modificative suivante :

- opération 141 article 2151 : + 43 300€

- article 2111 : - 43 300€

### **Questions diverses**

- Il va y avoir une centenaire sur la commune, Mme Thevin Marcelle, Rue du Vert galant. La remise d'un bouquet est prévue ainsi qu'une photo pour le bulletin municipal.

- Idée de futur projet : le chemin qui part du bout de la Rue du Vert galant vers la limite des 2 communes, pourrait se refaire en voie douce, il n'est pas identifié actuellement.

- L'entreprise Taphanel passe 2 fois par an pour faire les fossés, on peut les faire entre-temps.

- Envisager d'installer une boîte à livres, demander à Eric d'en faire une.

Il faudra demander au Club du chêne vert s'ils veulent y mettre des livres.

- Recensement de la population début 2024

Agent recenseur à recruter.

- Réunion PLU : le 19 octobre

- Noël des enfants : 17 décembre  
Prévoir une réunion d'organisation en novembre.

Il avait été évoqué de changer la formule mais il est peut-être trop tard pour avoir quelqu'un (spectacle de clowns ou autres sur une 1/2h).

Des contacts seront pris pour voir.

- Octobre rose : 386€ récoltés pour la Ligue contre le cancer – 60 participants

Les membres du Comité des fêtes regrettent que seulement 4 conseillers se soient investis et que les habitants de la commune ne viennent pas.

Elodie CARRE s'agace que ce genre de remarque revienne sur la table à chaque manifestation de la commune. Elle rappelle que certains conseillers ont fait le choix d'être conseillers ET membres de l'association du comité des fêtes ; que d'autres n'ont pas fait ce choix-là car ils savent qu'ils ne sont pas toujours disponibles le jour de ces manifestations. Cela ne veut pas dire qu'ils y sont indifférents pour autant. On ne peut pas être partout !

- Des habitants de la commune ont dit qu'ils n'avaient pas été avertis du décès de M. Arnould. L'information est pourtant passée sur Panneau Pocket.

Il faudrait de nouveau indiquer dans le bulletin que les infos ne sont plus déposées dans les boîtes aux lettres.

Bernard Bertrand suggère l'idée de faire une quête au niveau du conseil, quand il y a un décès d'un parent de conseiller. Les autres conseillers approuvent. Il s'en chargera.

- Pré aux cailles : le passage piéton n'est toujours pas refait, c'est la commune qui doit le faire. Attente de la fin des traverses pour la nouvelle maison.

Le point à temps n'a pas pu être fait, ça n'aurait servi à rien.

- Une étude sera faite pour la rénovation de toutes les cités, pour avoir une idée du coût de nouveaux enrobés.

# TRAVAUX 2023

## Enfouissement des réseaux



## Cimetière

Les abords du columbarium ont été refaits



## Voie douce contournant l'hôpital

Le chemin rural existant a été transformé en voie piétonne et cycliste.



## Voirie

Certaines portions de voirie ont dû être refaites en raison d'inondations régulières.



# ETAT CIVIL 2ÈME SEMESTRE 2023

## Mariage

Cyrille D'ORNANO et Christelle LASSERRE

7 septembre

## Décès

Alain ARNOULD

27 septembre

## CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie s'est déroulée comme tous les ans à 11h.

Le maire a lu le discours officiel et une gerbe a été déposée au monument aux morts.



# ARBRE DE NOËL

L'arbre de Noël offert par la municipalité a eu lieu le dimanche 17 décembre.

Les enfants de la commune, et les grands aussi, ont pu profiter de la diffusion d'un film d'animation, de l'arrivée du Père Noël, d'un goûter et bien sûr de la distribution de cadeaux pour les plus sages !





# CLUB LE CHÊNE VERT

## Saint Martial de Vitaterne

Le club le Chêne Vert, affilié à la Fédération Génération Mouvement, ouvre ses portes aux aînés qui veulent faire des activités d'échanges ludiques.

Des cours informatiques sont proposés le mercredi matin et le jeudi matin pour que nos aînés puissent être plus à l'aise avec les outils numériques modernes.

Pour plus d'informations à ce sujet, vous pouvez contacter le trésorier qui est l'animateur de ces cours au 06 70 20 81 86 (M. CHALLARD Fabrice).

Les jeudis après-midi sont dédiés aux séances de jeux de cartes et de société qui permettent aux adhérents d'avoir un lien social très important afin qu'ils ne soient pas isolés.

Vous souhaitez nous rejoindre ? Rien de plus simple, contactez-nous pour avoir des informations et appelez notre Présidente Mme BARRE Lise au 06 70 15 28 76.

### DIMANCHE 8 OCTOBRE 2023 – Repas annuel du Club

Le repas annuel du club a eu lieu le Dimanche 8 Octobre 2023 à midi dans la salle des fêtes de St Martial de Vitaterne avec 74 personnes, une progression par rapport à l'année précédente. Ce moment de retrouvailles permet aux adhérents du club (section informatique ou jeux de cartes) de se rencontrer au moins une fois dans l'année et d'être remerciés de leur travail tout au long de l'année, et aussi d'accueillir les adhérents de l'interclub de JONZAC et les sympathisants du club pour un grand moment de convivialité. Le menu a été très apprécié et le service a été fait par nos membres qui ont fait un travail formidable. Un moment à renouveler rapidement. Bravo !



## DIMANCHE 3 DECEMBRE 2023 – Le Marché de Noël

Le club « le Chêne Vert » a organisé son 8<sup>ème</sup> **Marché de Noël** – Journée avec une météo froide mais clémente malgré une salle des fêtes avec un chauffage défectueux dans la salle.

Les stands des exposants ainsi que les illuminations ont été appréciés par de nombreux visiteurs.

Les calendriers 2024 réalisés par la section informatique du jeudi matin ont trouvé de nombreux acquéreurs.

Les cartes de fin d'année élaborées par cette même équipe ont également pu être vendues.

Les enfants ont pu garder un souvenir photographique avec le personnage emblématique du Père Noël et en ont profité pour déguster des chocolats.

L'équipe en cuisine a préparé la soupe de potiron et le vin chaud, cela nous a réchauffé ; des crêpes, sandwichs divers, boissons chaudes ont été proposés.

Du monde toute la journée ce qui a pu faire fonctionner le club et les exposants.

Tirage de la tombola, qui a fait carton plein, vers 17h30, beaucoup de personnes attendaient avec impatience les numéros gagnants.

Nous remercions les exposants de leur confiance et évidemment tous nos bénévoles qui ont fait de cette journée une très belle réussite.



## VENTE DES CALENDRIERS 2024

Le club « Le Chêne Vert » a confectionné des calendriers 2024 avec son atelier informatique.

Il propose donc quatre thèmes différents que voici :

Les Oiseaux - Les Chevaux - Les Fleurs et les Abeilles - Cuisine et Recettes



Le prix unique du calendrier est fixé à 5€.

Si vous êtes intéressé par l'achat d'un ou de plusieurs calendriers, veuillez prendre contact avec notre présidente Lise Barre (au numéro 06 70 15 28 76) qui se chargera de prendre contact avec vous pour vous les remettre.

**Nous vous souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'année ! Meilleurs vœux à tous !**

# COMITÉ DES FÊTES

## Pique-nique

Le pique-nique a eu lieu un peu plus tôt cette année, soit le 27 août.

Comme d'habitude, nous avons commencé par le café d'accueil puis une marche de 7 kms dans la campagne ensoleillée.

Nous nous sommes retrouvés vers midi pour l'apéritif offert par la mairie puis installés à l'ombre de la haie longeant la rue Pépin II, nous avons partagé nos plats avec la possibilité de faire cuire les grillades sur les barbecues.

Le café et digestif ont été offerts et servis par les membres des associations.

C'est toujours un moment de convivialité de se retrouver autour d'une table au moins une fois par an.

Rendez-vous est pris pour l'année prochaine : le 8 septembre.





## Octobre rose

Cette année, nous avons pu organiser la 2e édition d'Octobre Rose qui a eu lieu le 7 octobre 2023.

Une soixantaine de personnes se sont retrouvées en début d'après-midi pour marcher ou participer avec un don. Deux circuits de randonnée étaient proposés dans la campagne Saint-Martialaise.

L'après-midi s'est clôturé par un goûter bien apprécié.

La totalité des dons, soit 386€, a été reversée à la Fondation Bergonié de Bordeaux.

Grâce aux dons, la Fondation a choisi de porter ses recherches sur le développement de thérapeutiques innovantes dans le traitement du cancer.

Merci à tous les donateurs.



L'Assemblée Générale du Comité des Fêtes a eu lieu le 6 décembre avec peu de participants !

Après le bilan moral et le bilan financier 2023, le programme 2024 a été ébauché avec quatre manifestations :

Marche contre l'endométriose : samedi 23 mars

Brocante : Jeudi 9 mai

St-Martial : 29 juin ou 30 juin

Octobre Rose : samedi 12 octobre

Bien entendu, nous sommes ouverts à toutes les idées et les nouveaux adhérents seront les bienvenus.

Sans les bénévoles, nous ne pourrions pas mettre en place les manifestations qui animent notre commune.

Merci à tous ceux qui sont là et bienvenue aux nouveaux dans l'équipe.

L'équipe du Comité des Fêtes vous souhaite une belle et heureuse année 2024. Santé, bonheur et plein de projets !

## ACCA



Comme vous l'avez vu lors du dernier bulletin communal, la fusion avec les ACCA de Saint-Germain de Lusignan et Lussac ne s'est pas faite.

Nous avons un nouveau bureau :

Président : NICOLAS Cédric

Trésorier : BERTRAND Bernard

Trésorier adjoint : BERTRAND Alex

Secrétaire : NICOLAS Erwan

Membres du bureau : PORTEAU Dominique et PORTEAU Loïc

Le nouveau bureau souhaite remercier chaleureusement Monsieur PIGIER Jean-Luc, pour avoir mené de main de maître l'association pendant une vingtaine d'années et on compte sur son expérience pour nous épauler encore quelques années.

Quelques chiffres :

Attributions pour la saison 2023-2024 :

- trois sangliers
- quatre chevreuils

A ce jour il a été prélevé un chevreuil et un sanglier.

L'AICA a également suspendu la chasse aux lièvres. En effet, il a été trouvé des sujets malades sur notre territoire ainsi que sur des communes voisines. Ceci à cause des fortes pluviométries des dernières semaines.

Nous vous souhaitons nos meilleurs vœux de fin d'année à toutes et à tous.

Le Président  
NICOLAS Cédric





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Information du public : ce document doit être affiché en mairie dans les deux jours ouvrés  
suivant la date de sa réception (art D.1321 -103 à 105 du Code de la Santé Publique)

PLV : 00134504 page : 1



Délégation départementale de la Charente-Maritime

Pôle Santé Publique et Santé Environnementale  
Service Santé Environnement

## CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

### Unité de Gestion : A.C. DE ST-MARTIAL-DE-VITATERNE

<b>Prélèvement</b>	00134504	<b>Commune</b>	SAINT-MARTIAL-DE-VITATERNE
<b>Unité de gestion</b>	0151 - A.C. DE ST-MARTIAL-DE-VITATERNE	<b>Prélevé le</b>	vendredi 28 octobre 2022 à 10h10
<b>Installation</b>	UDI 000078 - R. DE ST-MARTIAL-DE-VITATERNE	<b>par</b>	R.GUILLARD
<b>Point de surveillance</b>	0000000126 CENTRE BOURG	<b>Motif</b>	Contrôle sanitaire
<b>Localisation exacte</b>	SANITAIRES PUBLICS	<b>Type d'eau</b>	Eau distribuée désinfectée

Mesures de terrain	Résultats	Limites	Références	Observations
Température de l'air	18,8 °C			
Température de l'eau	18,6 °C		25	
pH	7,6 unité pH		de 6,5 à 9	
Chlore libre	0,12 mg(Cl <sub>2</sub> )/L			
Chlore total	0,13 mg(Cl <sub>2</sub> )/L			

Analyse effectuée par : QUALYSE - SITE DE LA ROCHELLE (17) 1701  
Type de l'analyse : D1CVM Code SISE de l'analyse : 00134452 Référence laboratoire : 22LH-11733-2

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>				
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 UFC/mL			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	2 UFC/mL			
Bactéries coliformes	<1 UFC/(100mL)		0	
Entérocoques	<1 UFC/(100mL)	0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1 UFC/(100mL)	0		
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>				
Odeur (qualitatif)	0 SANS OBJET			
Saveur (qualitatif)	0 SANS OBJET			
Turbidité néphélométrique	<0,20 NFU		2	
Couleur (qualitatif)	0 SANS OBJET			
Aspect (qualitatif)	0 SANS OBJET			
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>				
pH	7,7 unité pH		de 6,5 à 9	
<b>MINERALISATION</b>				
Conductivité à 25°C	563 µS/cm		de 200 à 1100	
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>				
Ammonium (en NH <sub>4</sub> )	<0,05 mg/L		0,1	
Nitrates (en NO <sub>3</sub> )	<1,0 mg/L	50		
<b>COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS</b>				
Chlorure de vinyl monomère	<0,10 µg/L	0,5		

### CONCLUSION SANITAIRE ( Prélèvement N° : 00134504)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

La Rochelle, le 16 novembre 2022  
Le Directeur de la délégation départementale



Laurent FLAMENT



Agent du Département de la Charente-Maritime, il/elle assure des missions d'information, d'orientation et d'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées, de leurs familles et de leurs aidants.

Information globale sur les différents dispositifs d'aides au maintien à l'autonomie :

- L'accès aux droits (aides financières, démarches administratives et juridiques, carte mobilité inclusion)
- Le soutien à domicile (ménage, cours, repas...)
- L'accueil familial, les différentes structures d'accueil pour les personnes âgées et pour les personnes handicapées
- L'offre de soin
- Les actions individuelles ou collectives (loisirs, déplacements)

Accueil téléphonique et physique en délégation territoriale

Le coordonnateur vous accompagne dans les démarches administratives :

#### **Aide à la constitution de dossiers**

- sur les aides financières : Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), aide-ménagère, Prestation de Compensation du Handicap (PCH), Aide sociale à l'hébergement (ASH)
- dossiers techniques et financiers pour l'amélioration de l'habitat

#### **Aide à la réalisation des démarches en ligne**

- Demande d'admission en Etablissements d'Hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)
- Formulaire en ligne de la Maison Départementale des personnes handicapées

#### **Visite à domicile**

Eventuellement en lien avec le service départemental d'action sociale

#### **Accompagnement des proches aidants**

Information sur les dispositifs existants, repérage, aide à la réalisation des démarches et pilotage d'actions individuelles et collectives

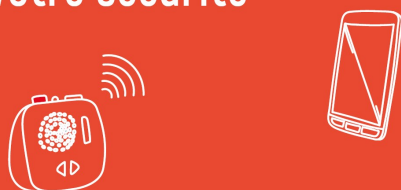
#### **Délégation Territoriale de Haute-Saintonge**

Résidence Philippe—Bâtiment C—Route de Mosnac—CS 50088—17503 Jonzac Cedex

**Téléphone du coordonnateur autonomie : 05.46.48.90.12**



À domicile ou en extérieur,  
nos solutions pour  
votre sécurité



**Téléassistance**

## Votre conseiller Présence Verte s'occupe de tout :

En souscrivant un contrat, nos abonnés bénéficient automatiquement d'une assistance complète :

- **Installation et mise en service** des solutions choisies, mise à disposition du matériel.
- **Maintenance technique.**
- **Formation du réseau** de proches à prévenir en cas de besoin.
- **Réponse à l'évolution des besoins** de l'abonné par la proposition de services complémentaires adaptés.



## Téléassistance au domicile

Vous souhaitez rester chez vous et continuer à mener des activités comme bon vous semble en toute sécurité ? Découvrez nos offres de téléassistance à domicile :

### Activ'zen

Se présentant sous la forme d'un discret bracelet ou médaillon, Activ'zen s'adresse à toute personne souhaitant se sentir parfaitement en sécurité chez elle.

Grâce à cette solution, vous êtes autonome mais jamais seul. En cas de besoin, il vous suffit d'appuyer sur la touche de votre médaillon ou de votre transmetteur pour alerter immédiatement la centrale d'écoute et ainsi prévenir les secours si nécessaire. C'est simple, facile et efficace 7j/7 et 24h/24.

Activ'zen vous garantit une assistance efficace en s'appuyant sur deux types d'acteurs selon la gravité de la situation :

- **Le réseau de solidarité** : il s'agit de membres de votre entourage s'engageant à vous porter assistance. Il se compose de 2 à 4 personnes qui peuvent être sollicitées par la centrale d'écoute en cas de besoin (amis, voisins, médecin...).
- **Les secours** : en situation d'urgence, les opérateurs de la centrale d'écoute peuvent envoyer directement les secours à votre domicile.

### Une certification, un gage de qualité

Consciente de la nécessité de vous apporter la meilleure qualité de service, Présence Verte s'est engagée dans l'obtention de la norme NF service - Téléassistance au domicile.



## Un contrat tout compris :

Etudiée pour simplifier la vie de nos abonnés, notre formule d'abonnement est « Tout inclus » et sans engagement; à ce titre elle comprend :

- La mise à disposition du matériel.
- Le suivi technique, la maintenance et les conseils de votre agence locale.
- La mise en œuvre des interventions d'assistance du réseau pour vous secourir 7j/7 et 24h/24.
- Un guide du service de téléassistance destiné à l'abonné et aux membres du réseau de solidarité.

**PRÉSENCE VERTE 16-17-33**

**Tél. : 05 56 44 09 09**


**[pv16-17-33@presenceverte.fr](mailto:pv16-17-33@presenceverte.fr)**

La majorité des informations ne sont plus transmises dans les boîtes aux lettres mais sur cette application.



# LA MAIRIE VOUS INFORME ET VOUS ALERTE GRÂCE À PANNEAUPOCKET



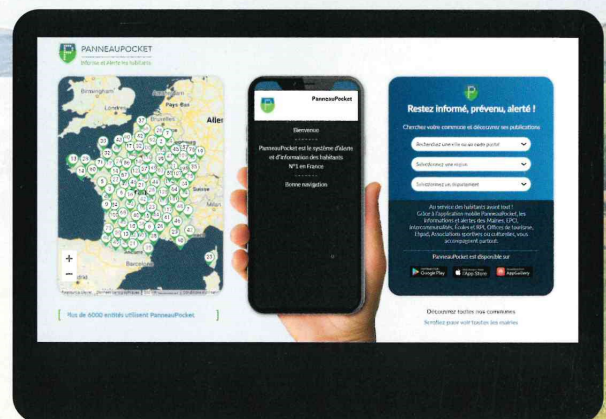
- 1 Téléchargez l'application **PanneauPocket**
- 2 Recherchez votre commune
- 3 Cliquez sur le  à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris

100%  
GRATUIT

100%  
ANONYME

0%  
PUBLICITÉ

Disponible aussi  
sur votre ordinateur  
[app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com)



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE | © PANNEAUPOCKET 2021



PANNEAUPOCKET  
Informe et Alerté les habitants

Disponible gratuitement sur



Du **nouveau** cette année  
en **Charente-Maritime**



**Besoin d'aide**  
dans vos  
**démarches  
administratives ?**  
Pas d'inquiétude,  
on va les faire ensemble



**Le réseau  
France services  
vous guide  
dans vos  
démarches.**

**FAMILLE  
LOGEMENT  
SANTÉ  
RETRAITE  
FISCALITÉ  
JUSTICE  
EMPLOI  
AIDE AU NUMÉRIQUE  
TITRES SÉCURISÉS**

**La ligne directe France  
Services** prend le relais  
des accueils physiques  
présents dans tout le dé-  
partement **par téléphone  
et en horaires décalés !**

**Du lundi au vendredi  
de 16h à 20h**

**05.46.001.001**

Un service proposé par la **préfecture de la Charente-Maritime**

### France Services de JONZAC

Agence [MSA](#) des Charentes

1 place du 8 mai 1945 17500 JONZAC

Tel : 05 46 97 53 74 - [franceservicesjonzac@charentes.msa.fr](mailto:franceservicesjonzac@charentes.msa.fr)

- Lundi : 9h-12h et 13h30-16h
- Mardi, mercredi, jeudi : 9h-12h et 13h30-16h
- Vendredi : 9h-12h

# INVITATION

A gingerbread man is the central focus, wearing a red Santa hat with a white pom-pom and a white fur trim. The gingerbread man has white icing for eyes, a smiling mouth, and two buttons on its chest. The background is a sheet of musical notation with various notes and clefs.

*Les conseillers municipaux  
vous invitent  
à la présentation des vœux  
le samedi 13 janvier à 16h00  
à la salle des fêtes.*